

## **TITRE 4 - ZONES A URBANISER A LONG TERME**

### **CHAPITRE 1 - ZONE 2AUD**

#### **VOCATION DE LA ZONE**

Cette zone constitue une réserve pour l'urbanisation future du bourg. Elle pourra être urbanisée ultérieurement après modification du plan local d'urbanisme.

Elle est réservée principalement à l'habitation. Elle pourra accueillir des constructions abritant des services et activités divers compatibles avec l'habitation.

Les équipements seront pris en charge par les aménageurs.

L'ouverture à l'urbanisation de cette zone est soumise à un projet d'aménagement d'ensemble.